Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 043-214301574-20250319-DEL_2025_0027-DE

VILLE
DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 13 mars 2025

Délibération n° DEL_2025_0027

L'an deux mille vingt cinq, le treize mars à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation : vendredi 07 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de publication en ligne : 20/03/2025

Étaient présents :
Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Maryline BRUN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :
Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX à Madame Ginette VINCENT, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte BENAT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Monsieur Roland LONJON

Absent(e) :
Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Secrétaire de séance : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 21h44

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques - Ingénierie
Affaire suivie par : Richard GAYTE

Objet :	Aliénation d'une tondeuse autoportée appartenant au Centre Technique Municipal

Rapporteur : Caroline BARRE

Afin de mettre aux normes son matériel, le Centre Technique Municipal a lancé une consultation pour l'acquisition d'une tondeuse AS MOTOR AS510PROCLIP 4T pour le service espaces verts du jardin Henri Vinay.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le
ID : 043-214301574-20250319-DEL_2025_0027-DE

Dans le cadre de cette consultation, il était prévu la reprise d'une tondeuse autoportée HSQVARNA de type rider.

La SAS Charles CHAPUIS a présenté la meilleure offre : tondeuse AS MOTOR AS510PROCLIP 4T à 2 640 € TTC et reprise de la tondeuse HUSQVARNA pour 5 000 €.

La délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2024 adoptée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'un certain nombre de compétences à Monsieur le Maire, l'autorise à décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Il revient donc au Conseil Municipal de décider de la cession de la tondeuse autoportée HUSQVARNA de type rider, au profit de la SAS Charles CHAPUIS sise ZA Les Fangeas à Solignac-sur-Loire pour un montant de 5 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 03/03/2025

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE l'aliénation de la tondeuse autoportée HUSQVARNA de type Rider d'un montant de 5 000 € au profit de la SAS Charles CHAPUIS, sise 15 route des Fangeas, 43370 Solignac-sur-Loire,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette aliénation,

- INSCRIT le montant de cette recette à l'imputation 775-77-020 au titre de l'exercice budgétaire concerné.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 13 mars 2025,
Le Secrétaire de séance,
BENAT Brigitte,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 13 mars 2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 19/03/2025
Qualité : M. le Maire